

MAIRIE DE MONTAGNY-EN-VEXIN

PROCES VERBAL

Réunion du Mardi 28 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à vingt heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Montagny-en-Vexin sous la présidence de Loïc TAILLEBREST, Maire.

Étaient présents : TAILLEBREST Loïc, GILLES Anne, GUERINEAU Christophe, DEVILLER Franck, DEMETZ Carole, TOURTE Graziella, VAZ MAGALHAES Estefania, SIGONNEY Julien, LEGRIX Mélanie, MILLAN Michel, MARTIN Christiane

Absents excusés : Eric DEVOUASSOUD pouvoir à Franck DEVILLER, Julien VERLEY pouvoir à Mélanie LEGRIX, Clémence GUZMAN VERLEY pouvoir à Julien SIGONNEY, Tony MATHIAS pouvoir à Anne GILLES

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 15

Le quorum est constaté.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-17 et de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales Madame Anne GILLES est désignée secrétaire de séance.

.Date de convocation : 15 Avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 15 Avril 2026

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 21 mars 2026
- Compte-rendu des décisions du Maire
- Vote des taxes
- Subvention au CCAS
- Budget Primitif 2026
- Désignation d'un délégué au CNAS (Centre National d'Action Sociale)
- Adhésion à la Fondation du Patrimoine
- Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Désignation d'un correspondant défense
- Proposition d'une liste de contribuables pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs
- Constitution des commissions communales
- Désignation d'un délégué titulaire et suppléant à l'ADICO
- Désignation d'un délégué titulaire et suppléant au SMOTHD
- Désignation des membres de la Commission de Contrôle des listes électorales
- Questions diverses



MAIRIE DE MONTAGNY-EN-VEXIN

Les membres du conseil municipal, après en avoir pris connaissance, approuvent les termes du procès-verbal du 21 mars 2026. Monsieur le Maire et le secrétaire de séance y apposent leur signature.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération N° du 21 mars 2026,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

Décisions

Numéro	Date	Objet
--------	------	-------

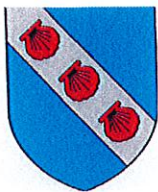
Déclaration d'intention d'aliéner

Date	Noms	Adresse	Exercice du droit De préemption
09/02/2026	Cts JOLY	12 rue de la Fontaine	NON
09/03/2026	MELSIK	24 rue des Grès Valois	NON

Acceptation des devis

Date	Compte	Fournisseur	Objet	Montant TTC
18/03/2026		Nicolas DRINCOURT	Concert du 26 avril	800.00 €
06/04/2026		Olivier de Robert	Conte d'automne le 22 Novembre	375.00 €
09/04/2026		Compagnie Théâtre Al Dente	Spectacle L'île des Esclaves (11 Octobre 2026)	600 €





MAIRIE DE MONTAGNY-EN-VEXIN

66 – Charges financières	32 982.00 €
68 – Dotations aux provisions	0.00 €
Total des dépenses	1 261 894.32 €

Recettes

002 – Excédent antérieur reporté	672 868.32 €
70 – Produits des services	3 666.00 €
73 – Impôts et taxes	€
731 – Fiscalité locale	419 073.00 €
74 Dotations et Participations	140 837.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	22 400.00 €
78 – Reprises sur provisions	0.00 €
Total des recettes	1 261 894.32 €

Section d'investissement

Dépenses

001 – Solde d'exécution invest. Reporté	0 €
1641 – Emprunts en euros	33 686.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	0 €
21 – Immobilisations corporelles	194 489.54 €
Dont Opérations (avec crédits de report)	
21538 – 253 – Ass.pluvial Carrières	10 446.65 €
217578 – 315 – Divers	4 344.02 €
2111-328 – Acquisition terrain liaison piétonne	7 903.55 €
2111-330 – Acquisition AB 143 pour partie	33 900.00 €
2151- 331 – Chicane et Abri-bus	133 895.32 €
2188 – 332 Armoire chauffante	4 000.00 €



MAIRIE DE MONTAGNY-EN-VEXIN

Total des dépenses 228 175.54 €

Recettes

01- Solde d'exécution d'inv. Reporté	4 922.18 €
021 – Virement de la section de fonct.	34 913.22 €
040 – Opérations d'ordre entre sections	964.78 € dont
2804158 – Autres Grpts – Bâtiments et install.	659.00 €
281538 - Autres réseaux	305.78 €
10 – Dotations Fonds divers	
10222 – FCTVA	0 €
10226 – Taxe d'aménagement	0 €
1068 – Excédent de Fonctionnement capitalisé	128 835.69 €
Total	128 835.69 €
13 – Subventions d'investissement	
1323 – Département	6 800.00 €
13461 – Dotation équip.territoires ruraux nons trans	51 739.67 €
Total	58 539.67 €
Total des recettes	228 175.54 €

Il propose d'adopter le budget tel que présenté ci-dessus, de l'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Après en avoir délibéré, un vote a lieu :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

La délibération est adoptée.

DEL-2026-28-04-004 – Désignation d'un délégué au CNAS

Monsieur le Maire expose la nécessité de désigner un élu pour siéger en qualité de délégué en tant que membre de l'organe délibérant et participer à l'assemblée générale annuelle du Comité d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales.

Il propose la candidature de Anne GILLES



MAIRIE DE MONTAGNY-EN-VEXIN

Un vote a lieu

Contre : 0 Abstention 0 Pour 15

La délibération est adoptée.

DEL-2026-28-04-005 – Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire expose le projet d'adhésion à la Fondation du Patrimoine dans le cadre du dossier des travaux de restauration de l'église.

Le montant de la cotisation annuelle est de 200 euros.

Un vote a lieu

Contre : 0 Abstention 0 Pour 15

La délibération est adoptée.

DEL-2026-28-04-006 – Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste. Toutefois les membres du Conseil Municipal décide de ne pas recourir au vote à bulletin secret en application l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Sont candidats au poste de titulaire :

Mr Michel MILLAN

Mr Julien SIGONNEY

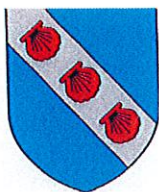
Mme Carole DEMETZ

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme Mélanie LEGRIX

Mme Christiane MARTIN

Mr Christophe GUERINEAU



MAIRIE DE MONTAGNY-EN-VEXIN

Un vote a lieu

Contre : 0 Abstention 0 Pour 15

La délibération est adoptée.

DEL-2026-28-04-007 – Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire expose la nécessité de désigner un correspondant défense. Il propose la candidature de Monsieur Christophe GUERINEAU.

Un vote a lieu

Contre : 0 Abstention 0 Pour 15

La délibération est adoptée.

DEL-2026-28-04-008 – Proposition d'une liste de contribuables pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Monsieur le Maire propose une liste de 24 noms (en annexe).

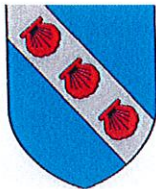
Un vote a lieu

Contre : 0 Abstention 0 Pour 15

La délibération est adoptée.

DEL-2026-28-04-009 – Constitution des commissions communales

Commission 1 – Urbanisme, travaux, voirie, assainissement, éclairage public, cimetière, bâtiments communaux, environnement, cadre de vie, sécurité et patrimoine



MAIRIE DE MONTAGNY-EN-VEXIN

Julien VERLEY, Franck DEVILLER, Michel MILLAN, Julien SIGONNEY, Anne GILLES, Christophe GUERINEAU

Commission 2 – Jeunesse, Sports, Culture, fêtes, Animations, Associations, Ciné Rural, services à la population

Carole DEMETZ, Graziella TOURTE, Mélanie LEGRIX, Anne GILLES, Julien VERLEY, Clémence GUZMAN VERLEY, Eric DEVOUASSOUD, Christophe GUERINEAU

Commission 3 – Journal, communication, informatique et internet

Carole DEMETZ, Julien SIGONNEY, Julien VERLEY, Michel MILLAN, Christiane MARTIN

Un vote a lieu.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour 15

La délibération est adoptée.

DEL-2026-28-04-010 – Désignation d'un délégué titulaire et suppléant à l'ADICO

Monsieur le Maire expose la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein de l'Association ADICO (Association pour le développement et l'Innovation numérique des Collectivités de l'Oise).

Il propose la candidature de

Délégué Titulaire Julien VERLEY

Délégué Suppléant Carole DEMETZ

Un vote a lieu.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour 15

La délibération est adoptée.

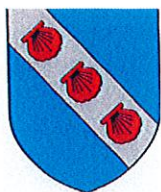
DEL-2026-28-04-011 – Désignation d'un délégué titulaire et suppléant au SMOTHD

Monsieur le Maire rappelle :

La commune est membre de droit du SMOTHD, via votre adhésion à la compétence Espace numérique de travail ou vidéoprotection.

A la suite des élections municipales 2026, votre commune doit désigner de nouveaux délégués pour siéger au sein du comité syndical du SMOTHD.

En effet, le mandat des délégués au sein du SMOTHD est lié à celui de l'organe délibérant dont ils sont issus. Ce mandat expire donc lors de l'installation des nouveaux délégués au comité syndical désignés à la suite du renouvellement des assemblées qui les ont désignés.



MAIRIE DE MONTAGNY-EN-VEXIN

A ce titre, lors de la constitution de vos organes infra-communaux (commissions communales et organismes extérieurs), vous devrez désigner vos délégués amener à siéger au SMOTHD :

- Commune jusque 4.999 habitants : 1 délégué titulaires ; 1 délégué suppléant

Monsieur le Maire propose

Délégué Titulaire TAILLEBREST Loïc

Délégué Suppléant Julien VERLEY

Un vote a lieu

Contre : 0 Abstention 0 Pour 15

La délibération est adoptée.

DEL-2026-28-04-012 – Désignation des membres de la Commission de Contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire rappelle :

Depuis mars 2026, la composition des commissions de contrôle dans les communes de moins de 1000 habitants a été modifiée et est identique désormais à la composition des communes de 1000 habitants et plus.

Dans les communes dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au Conseil Municipal, la commission est composée

- De 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau (voir ci-joint) parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission
- De 2 conseillers appartenant à la 2^{ème} liste ayant pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la Commission.

Le Maire et les adjoints ne peuvent siéger au sein de la commission.

Il interroge les conseillers municipaux concernés pour recueillir leur accord afin de figurer dans cette commission

Délégués

3 de la première liste : DEVILLER Franck, TOURTE Graziella, Mélanie LEGRIX

2 de la deuxième liste : MARTIN Christiane – MILLAN Michel

Un vote a lieu

Contre : 0 Abstention 0 Pour 15

La délibération est adoptée.



MAIRIE DE MONTAGNY-EN-VEXIN

Questions diverses :

Monsieur Millan souhaiterait que la commune soit représentée dans chaque commission de la Communauté de Communes. Monsieur le Maire indique que, pour sa part, il est inscrit dans toutes les commissions. Il indique qu'il communiquera la liste des représentants de la commune dans chaque commission aux membres du Conseil Municipal.

Madame Martin demande à Monsieur le Maire de faire le point sur le dossier de déviation Poids lourds. Il expose que le dossier de mise en sécurité du hameau du Fayel a été étudié par la Communauté de Communes pour un montant de travaux de 180 000 euros. Le reste à charge pour la commune de Boubiers serait de 37 000 euros. La commune de Boubiers bloque si une solution de financement n'est pas trouvée. Le Secrétaire Général de la Préfecture a trouvé une solution qui consisterait à ce que les bénéficiaires se répartissent la charge.

Madame Martin fait part de son indignation quant à cette proposition et à la position de Madame le Maire de Boubiers.

Monsieur le Maire indique que cette proposition sera examinée par le Conseil Municipal en son temps.

Le dossier serait donc réparti comme suit :

Subvention des études 7 000 € environ obtenu par la Communauté de Communes

La commune de Chaumont est partante pour payer environ 15 000 euros.

Il resterait 15 000 euros à partager entre Montjavoult, St Gervais et Montagny-en-Vexin.

Ce montage financier doit faire l'objet d'une approbation de la Préfecture avant d'être soumis aux communes.

Madame Martin indique avoir entendu que Madame le Maire de Boubiers aurait indiqué qu'elle pourrait « tenir » encore deux ans...

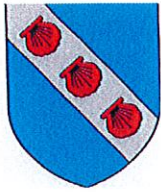
Monsieur Millan et Madame Martin demandent à Monsieur le Maire si l'on peut faire quelque chose pour faire avancer le dossier en évoquant les nuisances importantes pour les riverains. Ils proposent de lancer une pétition.

Monsieur le Maire indique que ce sont les deux Préfets de l'Oise et du Val d'Oise qui sont décisionnaires. Cette décision devrait intervenir avant l'été.

Monsieur Guérineau indique qu'il préfère que la commune contribue à hauteur de 5 000 euros pour régler le problème rapidement plutôt que d'attendre deux ans. D'autre part, il indique qu'il craint qu'une pétition lancée maintenant compromette l'avancée du dossier. Monsieur Sigonney et Madame GILLES abondent dans ce sens.

Monsieur Millan souhaiterait que l'on interroge le Préfet pour savoir vraiment où en est réellement le dossier.

Monsieur le Maire souhaite que l'on soit en possession de la réponse de la Préfecture avant de lancer une pétition afin de ne pas braquer les autres parties.



MAIRIE DE MONTAGNY-EN-VEXIN

Monsieur le Maire indique qu'il va interroger le Secrétaire Général de la Préfecture. D'autre part, il signale que Madame la Maire de Boubiers a déjà déposé les demandes de subvention pour les travaux.

Il précise que si les subventions sont accordées et que la proposition de montage du financement est confirmé par la Préfecture, les travaux peuvent être réalisés d'ici un an et à la suite Madame le Maire de Boubiers donnera son avis favorable.

Monsieur le Maire indique qu'il va donc interroger la Préfecture d'ici au prochain conseil municipal et en fonction de la réponse obtenue la proposition de pétition sera réexaminée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 46

Délibérations incluses DEL 2026-28-04-001 à DEL 2026-28-04-012

Le secrétaire de séance

Anne GILLES

Le Maire

Loïc TAILLEBREST